

# STRUCTURES RELAIS SIAO SAINT-BRIEUC LOUDEAC

---

Bilan d'activité 2024  
Mars 2025

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DU POLE ET DE L’ACTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. MODALITES D’ORGANISATION .....</b>	<b>3</b>
<b>3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES .....</b>	<b>4</b>
3.1. Les rendez-vous .....	4
3.2. Le profil des personnes reçues .....	5
<b>4. CONCLUSIONS et PERSPECTIVES.....</b>	<b>7</b>

## 1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Depuis janvier 2011, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation 22 (SIAO 22), via la Commission Unique d'Attribution, est devenu l'espace de centralisation de l'offre et de la réponse en matière d'hébergement pour le département.

Dans ce cadre, une organisation départementale a été mise en place sur chacun des territoires d'implantation des structures permettant de recevoir les personnes demandeuses d'un hébergement et de transmettre leur demande à l'opérateur SIAO. Cette implantation a pris le nom de « **Structure relais SIAO** » sur chacun des territoires (Saint-Brieuc, Guingamp, Lamballe, Dinan, Lannion, Loudéac, Paimpol, Rostrenen).

L'évaluation SIAO est réalisée à partir du dossier numérique du système d'informations SI SIAO, commun pour l'ensemble des structures évaluatrices, qui sert de cadre pour la réalisation et la transmission des éléments recueillis au SIAO 22.

Adalea assure cette mission de structure relais SIAO sur les territoires de Saint-Brieuc et Loudéac. Ainsi, les personnes rencontrées et/ou orientées vers nos différents services, qu'elles relèvent de l'urgence, d'un dispositif d'insertion (CHRS, Stabilisation, ALT) ou d'un logement adapté (résidence accueil, maison relais, résidence habitat jeunes, Intermédiation Locative soit en Mandat de Gestion, soit en Sous Location) sont orientées par les secrétariats et les travailleurs sociaux vers les structures relais de Loudéac ou de Saint-Brieuc.

## 2. MODALITES D'ORGANISATION

**Concernant le site de Loudéac**, deux créneaux de rendez-vous par semaine sont dégagés afin d'effectuer ces entretiens d'évaluation. De l'information a été réalisée sur ce secteur notamment auprès de la structure d'urgence gérée par le CCAS mais aussi auprès des travailleurs sociaux. Le lien avec les partenaires est bien établi et l'articulation entre les acteurs est fluide. Depuis le mois de juillet 2024, l'action d'Aller – Vers financé par l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire de Mise en Œuvre Accélérée Logement d'Abord » – va à la rencontre des personnes en situation de précarité, d'errance et permet la réalisation d'une évaluation sociale ainsi qu'un suivi du parcours du ménage afin d'éviter une rupture ou dégradation de la situation avant l'entrée en hébergement ou en logement.

**Concernant le site de Saint-Brieuc** plusieurs paramètres ont été pris en compte pour répondre à une demande de public très diversifiée :

- Permanences (deux créneaux de rendez-vous par semaine) sur le site de Rochard afin de recueillir les demandes des femmes victimes de violences conjugales et les recevoir si besoin en lien avec un travailleur social de la structure plus spécifiquement formé à cette problématique.
- Permanences sur l'ensemble de la semaine sur le site de la Corderie pour recevoir les demandes des personnes qui sollicitent un rendez-vous.
- Point régulier avec l'accueil de jour concernant les personnes accueillies sur ce lieu et demandeuses d'un hébergement d'insertion.

Bien entendu, une souplesse est apportée en fonction de la nature des demandes et des prises de rendez-vous. Suivant les lieux, des créneaux peuvent être ajoutés ou compensés par d'autres sur d'autres lieux.

Un créneau de rendez-vous dure environ 1h30, durant ce temps le dossier unique est complété sur la base des éléments recueillis auprès de la personne.

### 3 phases de travail se dégagent de la mission de l'évaluateur structure relais SIAO :

1. **Le premier entretien** au cours duquel la demande est formulée et qui permet dans le même temps de compléter le dossier unique qui sera transmis, après signature du demandeur pour accord, à l'opérateur SIAO. A noter qu'il arrive parfois que ce dossier ne puisse être totalement complété lors du premier entretien faute d'avoir tous les éléments par le demandeur et qu'un deuxième échange soit nécessaire.
2. **Un mois après le premier entretien**, les personnes qui n'ont pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, doivent contacter la structure relais afin de maintenir leur demande. Ce contact doit être renouvelé tous les mois par le demandeur.
3. **Trois mois après le premier entretien**, pour les personnes qui n'ont toujours pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, l'évaluateur de la structure relais SIAO propose à la personne un nouveau RDV physique pour réévaluer la demande en fonction des évolutions dans le parcours du demandeur et vérifier le maintien de sa demande.

A chacune de ces trois étapes, qui permettent de maintenir le lien avec le demandeur, les éléments recueillis sont transmis à l'opérateur SIAO.

Enfin, après évaluation, s'il s'avère que la personne ne relève pas d'un dispositif SIAO, une autre préconisation est formulée par le professionnel de la structure relais, de ce fait le dossier n'est pas transmis au SIAO.

## 3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES

### 3.1. Les rendez-vous

Le tableau ci-dessous résume l'activité des deux structures relais mensuellement gérées par Adalea : Loudéac et Saint-Brieuc. Il présente les rendez-vous fixés sur la base des demandes formulées par les personnes à la recherche d'un hébergement et ceux réellement honorés.

Mois en 2024	Nombre de rendez-vous fixés		Nombre de rendez-vous honorés	
	Saint-Brieuc	Loudéac	Saint-Brieuc	Loudéac
Janvier	99	12	61	6
Février	54	14	34	11
Mars	63	11	41	10
Avril	44	16	27	13
Mai	48	7	29	6
Juin	62	4	37	3
Juillet	84	12	49	8
Août	47	17	24	14
Septembre	76	12	40	10
Octobre	64	15	33	13
Novembre	62	12	27	10
Décembre	44	13	22	9
<b>TOTAL</b>	<b>747</b>	<b>145</b>	<b>424</b>	<b>113</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>892</b>		<b>537</b>	

61 rendez-vous de plus ont été planifiés en 2024 par rapport à 2023 et 50 rendez-vous de plus d'honorés.

Cette augmentation de l'activité concerne le territoire de Loudéac pour lequel des évaluations SIAO sont réalisées dans le cadre de l'« aller vers » financé par l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Tout comme l'année dernière, nous notons 40% de rendez-vous non honorés. Il s'agit d'une difficulté repérée du public en grande précarité qui peut être aux prises avec d'autres priorités : changement de lieu d'hébergement via des tiers ou le 115 par exemple. Ce contexte embolise les créneaux disponibles et rallonge les délais de rendez-vous. Il s'agit d'un « cercle vicieux » car nous observons également que plus les délais de rendez-vous sont longs, moins les personnes ne les honorent. Cette problématique nécessite une réflexion plus approfondie, pour expérimenter, par exemple, la mise en place d'un rappel systématique pour les personnes joignables. Notre organisation et nos moyens humains actuels ne nous ont pas permis, pour le moment, de le mettre en place.

### 3.2. Le profil des personnes reçues (base dossier SIAO transmis et non transmis)

Demandeurs distincts reçus en entretien	Loudéac – 2024	Saint-Brieuc - 2024
En nombre de ménages	110	375
En nombre de personnes	180	592

#### ■ Composition des ménages demandeurs

	2023 - Loudéac	2023 – Saint Brieuc	2024 - Loudéac	2024 – Saint Brieuc
Hommes seuls	52 %	54 %	43 %	57 %
Femmes Seules	22 %	19 %	19 %	18 %
Femmes avec enfants	17 %	13 %	16 %	13 %
Hommes avec enfants	4 %	3 %	11 %	4 %
Couples	3 %	5 %	4 %	3 %
Couples avec enfants	2 %	6 %	7 %	5 %
<b>TOTAL</b>	100 %	100 %	100 %	100 %

Concernant le territoire de Loudéac, la part des personnes seules reçues en entretien SIAO a diminué de 12 points alors que la part des ménages avec enfants a augmenté d'autant. Nous observerons si cette tendance s'affirme dans les années à venir.

Cependant, que ce soit sur le territoire de Loudéac ou celui de Saint Brieuc, ce sont majoritairement des hommes seuls qui sont reçus en entretien d'évaluation SIAO. C'est un constat qui avait déjà été fait les années précédentes. Nous notons un manque d'offres d'hébergements (de petites typologie) face à ces demandes.

■ Origine de la demande de rendez-vous

	2023 - Loudéac	2023 – Saint Briec	2024 - Loudéac	2024 – Saint Briec
Personne elle-même	43 %	32 %	74 %	33 %
MDD	14 %	12 %	5 %	11 %
Centres Hospitaliers	0 %	-	3 %	1 %
Services tutelle	-	1 %	1 %	1 %
CADA	-	-	-	0 %
CLAJJ et FJT	-	-	-	0 %
115	7 %	2 %	2 %	1 %
CCAS	-	-	-	0 %
CMP/CMPS	7 %	-	3 %	0 %
Accueil Ecoute Femmes	2 %	3 %	-	4 %
Accueil de jour	-	16 %	-	18 %
Mission locale	11 %	-	2 %	1 %
SPIP	-	6 %	-	1 %
Associations caritatives et autres partenaires	-	1 %	1 %	1 %
Autre *	16 %	26 %	9 %	28 %
<b>TOTAL</b>	100 %	100 %	100 %	100 %

\*Autres : Famille, travail, tiers

\*Autres Loudéac : 2 gendarmerie, 1ALT FVVC, 2 ADMR, 1 Agence intérim, 4 AMI, 1 ELAN, 1 France Travail, 1 Travail.

Ce sont principalement les personnes elles-mêmes qui font la démarche, ce qui nous amène à penser que les structures relais SIAO sont de mieux en mieux identifiées.

Pour le territoire de Saint Briec, nous observons sur cette année 2024 une relative stabilité de l'origine de la demande de rendez-vous par rapport à 2023.

Pour le territoire de Loudéac, nous observons une nette augmentation de la part des demandes de rendez-vous à l'initiative de la personne elle-même (+31 points). Nous mettons ce constat en corrélation avec le travail mis en place en 2024 avec l'action d'Aller-Vers mise en place dans le cadre de l'AMI Logement d'Abord sur l'EPCI de Loudéac Communauté Bretagne Centre décrit plus haut.

En accord avec les personnes reçues en entretien, il est fréquent que l'évaluateur.trice SIAO prenne ensuite contact avec un partenaire pour étayer la demande et affiner l'orientation.

#### 4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a permis de travailler avec les évaluateurs sur la mise en place effective de l'instruction de 2022 par l'organisation de différents temps de formations. L'objectif à terme est d'inscrire les ménages, avec leur accord, dans une logique de parcours en intégrant de la pluridisciplinarité dans l'évaluation, construire l'évaluation pour qu'elle soit utile et compréhensible pour et par le ménage. D'autre part, associer le Point Santé sur les évaluations approfondies dans le cadre de la Structure Relais SIAO.

-Les 25, 26, et 29 novembre 2024, des professionnel.le.s de la structure relais de St Brieuc et Loudéac ont participé, avec d'autres structures relais du département, à la formation « Préparation et animation de la Commission d'Étude des Situations Préoccupantes (CESP) et coordination de la mise en œuvre du plan d'accompagnement ».

Cette formation a permis des moments d'échange de pratique et de réflexion commune. Elle a abouti à la création d'une « charte de bonnes pratiques » nécessaire à une cohérence dans la mise en œuvre des CESP sur l'ensemble des territoires. Nous regrettons néanmoins que l'ensemble des structures relais du département, porteuses des CESP sur leur territoire, n'aient pas pu être présentes.

Cette année, 2 CESP ont été mises en œuvre sur le Territoire de St Brieuc avec une co-animation Structure relais SIAO et CCAS. 3 situations ont été étudiées dans ce cadre et ont permis la co-construction d'un plan d'accompagnement.

-La structure relais participe aux Commission Unique d'Attribution (CUA) du SIAO. Il s'agit d'une activité relativement importante puisque des professionnel.le.s se mobilisent dans ce cadre un lundi après-midi par mois.

L'objectif de l'année 2025 est de continuer les travaux débutés en 2024 afin de mettre la personne au cœur de l'accompagnement et de coordonner son parcours dans le but de l'accès au logement.